



Municipalité de Montebello  
550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) J0V 1L0  
Téléphone : 819 423-5123  
Télécopieur : 819 423-5703  
www.montebello.ca

Pour un bâtiment principal : voir la tarification en vigueur (annexe IV du règlement 966-2024)

Pour un bâtiment complémentaire : 100\$ (résidentiel ou en partie résidentiel)  
500\$ (100% non résidentiel)

Pour galerie : 200\$

(Frais à payer lors du dépôt de la demande)

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION  
CONSTRUCTION OU AGRANDISSEMENT**

(bâtiment principal ou complémentaire incluant pergola, galerie, gazebo, serre, cabanon, remise, kiosque, abri à bois, abri d'auto permanent, véranda, solarium, logement supplémentaire)

**SECTION 1 - IDENTIFICATION DU REQUÉRANT**

Propriétaire : <input type="checkbox"/> (à cocher si vous êtes le propriétaire)	Requérant* : <input type="checkbox"/> (à cocher si vous n'êtes pas le propriétaire)
Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone maison :	Téléphone maison :
Cellulaire :	Cellulaire :
Adresse courriel :	Adresse courriel :

\*UNE PROCURATION DUMENT SIGNÉE DU PROPRIÉTAIRE EST REQUISE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

**SECTION 2 - IMMEUBLE VISÉ PAR LA DEMANDE**

Emplacement du projet : <input type="checkbox"/> (à cocher si même emplacement que l'adresse postale du propriétaire)
Emplacement du projet si autre que l'adresse postale :
Lot :
Matricule :
Est-ce un terrain riverain à un lac, un cours d'eau ou à un milieu humide? : <input type="checkbox"/> Oui ou <input type="checkbox"/> Non

**SECTION 3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX**

<input type="checkbox"/> construction ou <input type="checkbox"/> reconstruction ou <input type="checkbox"/> agrandissement	
Type de bâtiment :	
Nombre de logement (s) :	
Nombre de chambre à coucher avant les travaux : _____	
Nombre de chambre à coucher après les travaux : _____	
Fondation :	
Matériaux de finition extérieure prévus et couleur (s) :	
Matériaux de finition de la toiture prévus et couleur (s) :	
Largeur :	
Longueur :	
Hauteur :	
Autres bâtiments sur la propriété : <input type="checkbox"/> oui ou <input type="checkbox"/> non	
Superficie totale de tous les autres bâtiments :	
Système d'évacuation et de traitement des eaux usées : <input type="checkbox"/> Égout municipal ou <input type="checkbox"/> Installation septique	
Approvisionnement en eau potable : <input type="checkbox"/> Aqueduc municipal ou <input type="checkbox"/> Puits/prise d'eau	
Date du début des travaux :	Date de fin des travaux :
Coût prévu des travaux :	

**SECTION 4 - ENTREPRENEUR**

Nom de l'entreprise :
Adresse :
Responsable :
Téléphone :
Télécopieur :
Licence R.B.Q. :

**VEUILLEZ JOINDRE EN ANNEXE À VOTRE DEMANDE**

Sous réserve des caractéristiques particulières du projet et du territoire concerné, la demande doit être accompagnée des plans et documents suivants :

- Les plans du bâtiment à construire, à transformer ou à agrandir, comprenant :
  - les vues en plan de chacun des étages du bâtiment, incluant l'usage projeté de chaque pièce ou aire de plancher;
  - les élévations, incluant les matériaux de revêtement extérieur;
  - les coupes, incluant les séparations coupe-feu et leur résistance;
  - toutes les dimensions et mesures;
  - dans le cas d'un immeuble à risque élevé ou très élevé en cas d'incendie, tous les éléments proposés en matière de prévention contre les incendies.
- Un document indiquant :
  - la nature des travaux à effectuer, l'usage du bâtiment et l'usage du terrain;
  - la date du début et de la fin des travaux de construction et d'aménagement du terrain;
  - une évaluation du coût probable des travaux;
  - l'identité et les coordonnées de l'entrepreneur et de toute personne chargée des travaux, de l'ingénieur, de l'architecte ou du technologue ayant scellé les plans.
- Un plan d'implantation du bâtiment projeté, à une échelle d'au moins 1:500 s'il s'agit d'un nouveau bâtiment principal, et contenant les informations suivantes :
  - la dimension et la superficie du terrain et l'identification cadastrale produit par un arpenteur-géomètre;
  - la localisation des servitudes existantes et proposées produites par un arpenteur-géomètre;
  - la localisation des lignes des rues, leur caractère privé ou public et leurs dimensions produites par un arpenteur-géomètre;
  - l'emplacement, les dimensions et la superficie du bâtiment, ainsi que le rapport entre la superficie d'occupation au sol et la superficie totale du terrain visé;

- les distances entre chaque bâtiment, les lignes de terrain et les limites de toute zone inondable. S'il s'agit d'un bâtiment principal, ou s'il s'agit d'un bâtiment complémentaire sur une fondation en béton projetée à moins de deux (2) mètres de la marge de recul applicable, ces informations doivent être scellées par un arpenteur-géomètre;
  - la localisation, le nombre, le type de recouvrement ainsi que les dimensions des aires de stationnement, des allées d'accès, des allées de piétons;
  - la localisation, l'identification, les dimensions et le revêtement extérieur de tout bâtiment existant ou projeté sur le terrain;
  - l'indication de la topographie existante et des niveaux de l'excavation, du terrain nivelé, des terrains adjacents, de la rue et des égouts, du plancher le plus bas du bâtiment et celui du drain sous la fondation;
  - les diamètres, les pentes et le matériau des tuyaux et le type de manchon de raccordement des branchements à l'égout;
  - la nature des eaux (usées domestiques, pluviales ou souterraines) à être déversées dans chaque branchement à l'égout;
  - dans le cas d'un bâtiment résidentiel, la liste des appareils, autres que les appareils domestiques usuels, qui seront raccordés au branchement à l'égout;
  - dans le cas d'un bâtiment non résidentiel, une évaluation des débits et des caractéristiques des eaux ainsi qu'un plan à l'échelle du système de plomberie;
  - la distance entre le bâtiment projeté et la ligne naturelle des hautes eaux des cours d'eau et des lacs, s'ils sont respectivement situés à moins de cent (100) mètres et trois cents (300) mètres du terrain produit par un arpenteur-géomètre;
  - la localisation et la hauteur de tout talus de plus de cinq (5) mètres dont la pente est supérieure à vingt-cinq pour cent (25%);
  - la localisation des milieux humides et des boisés situés sur le terrain;
  - l'identification et la localisation de tout habitat faunique situé sur le terrain;
  - la localisation, les dimensions et les caractéristiques du déboisement projeté, des remblais, des déblais, des aménagements paysagers projetés, des aires gazonnées, des clôtures et des autres accessoires prévus dans chacune des cours;
  - un document indiquant les mesures qui seront prises afin d'empêcher que l'eau de ruissellement ne transporte des particules de sol vers les lacs et les cours d'eau, le cas échéant;
  - un document indiquant les mesures qui seront prises pour sauvegarder le potentiel archéologique du lieu, le cas échéant.
- L'autorisation ou le permis d'accès émis par le ministère des Transports du Québec, s'il s'agit d'une nouvelle construction en bordure d'une route provinciale et que cette autorisation ou ce permis d'accès est requis en vertu de la Loi sur la voirie;
- S'il s'agit d'une exploitation agricole, tout renseignement requis par le fonctionnaire désigné au sujet des types et de l'envergure des utilisations, aux fins d'application des dispositions relatives à l'atténuation des odeurs liées à l'élevage agricole. À défaut par l'exploitant de transmettre ces renseignements dans le délai prescrit par le fonctionnaire désigné, ce dernier peut, aux frais de l'exploitant, recueillir ces renseignements et se faire assister à cette fin d'un agronome, d'un médecin vétérinaire, d'un technologue professionnel ou d'un arpenteur-géomètre;
- S'il s'agit de la construction d'un bâtiment principal autorisé en zone inondable, d'une déclaration signée par le propriétaire et indiquant :
- qu'il a été avisé du danger d'inondation;
  - qu'il a pris connaissance de la réglementation pertinente, notamment sur les mesures d'immunisation, et qu'il entend s'y soumettre;
  - qu'il renonce à faire quelque réclamation que ce soit auprès des autorités municipales, régionales ou provinciales advenant des dommages causés par une inondation, à la condition que les eaux n'aient pas dépassé la cote de récurrence centenaire;
  - qu'il cède à la Municipalité une servitude d'inondation pour la somme d'un dollar (1 \$) et qu'il enregistrera à ses frais;
  - qu'il s'engage à informer tout acheteur éventuel de sa propriété du contenu de cette déclaration.
- S'il s'agit de la construction d'un bâtiment sur un terrain inscrit sur la liste des terrains contaminés constituée par la Municipalité en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et faisant l'objet d'un plan de réhabilitation approuvé par le ministre responsable, la demande doit être accompagnée d'une attestation d'un expert visé par la loi précitée, établissant que l'opération projetée est compatible avec les dispositions du plan de réhabilitation mentionné ci-dessus;
- S'il s'agit d'un immeuble à risque élevé ou très élevé en cas d'incendie, la demande doit être accompagnée d'une attestation de la MRC de Papineau à l'effet que la construction projetée est conforme au règlement 148-2015, intitulé «*Règlement concernant l'application de la compétence de la MRC à l'égard de la prévention des risques d'incendie élevés ou très élevés*»;
- Toute autre information, plan ou document exigé par une disposition du présent règlement ou de tout autre règlement municipal, notamment les règlements d'urbanisme;
- Toute autre information exigible en vertu de l'article 120.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, concernant le formulaire gouvernemental de renseignements relatifs à la réalisation des travaux;
- Les autres permis, certificats et autorisations requis ou émis, le cas échéant, par les autorités compétentes.
- Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des travaux soumis au règlement numéro PIIA-17-01; Étude géotechnique si l'article 21 du règlement de zonage numéro Z-17-01 est applicable.

## SECTION 5 - DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU REQUÉRANT

Le présent formulaire et les documents l'accompagnant constituent la demande de permis ou de certificat d'autorisation. **Le dépôt de cette demande ne constitue pas une autorisation de procéder aux travaux demandés.** L'employé assigné à l'émission des permis et certificats se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à l'évaluation de la conformité du projet.

Je, soussigné, certifie que les renseignements donnés dans le présent formulaire et ses annexes sont à tous les égards véridiques, exacts et complets.

J'ai signé à \_\_\_\_\_ (ville), ce \_\_\_\_\_ (date).

Signature : \_\_\_\_\_.

Veuillez nous transmettre votre demande complète en personne, en vous présentant à nos bureaux du 550, rue Notre-Dame, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 12 h 00 ou entre 13 h 00 et 16 h 30 ou par courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@montebello.ca](mailto:urbanisme@montebello.ca). N'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme au 819 423-5123, poste 3405 ou par courriel au [urbanisme@montebello.ca](mailto:urbanisme@montebello.ca).